

L'Anse-Saint-Jean, le 1 mai 2017.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

_____ Daniel Corbeil, DG/ Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le lundi 1er mai 2017 à 19h00, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents : Monsieur Anicet Gagné
 Monsieur Marcellin Tremblay
 Monsieur Yvan Coté
 Monsieur Victor Boudreault
 Monsieur Graham Park
 Monsieur Éric Thibeault

139-2017
OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par, appuyé par.

140-2017
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 3.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 avril 2017
- 3.2 Lecture et adoption du procès-verbal de la éance extraordinaire du 10 avril 2017
4. **LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**
- 4.1 Acceptation des comptes et paiements directs de 1er mai 2017
5. **RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES**
6. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
- 6.1 Publicité dans le courant du Saguenay
- 6.2 Demande de commandite de l'équipe Bistro Café Summum dans le cadre du Grand défi Pierre Lavoie
- 6.3 Demande d'aide financière au profit de l'école Saint-Félix
- 6.4 Demande du club Quad
- 6.5 Mission en France - Lettre d'appui
- 6.6 Soirée bourse au mérite de la Fondation du CEGEP de Chicoutimi
- 6.7 Campagnes de financement Saint-Honoré dans l'Vent
- 6.8 Brunch bénéfice - Rivière Petit-Saguenay
- 6.9 Appui à la résolution 17-03-65 de la ville de Bedford – amendement du code municipal pour permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique
7. **ADMINISTRATION**
- 7.1 Dépôt de l'analyse des états comparatifs
8. **TRAVAUX PUBLICS**

- 8.1 Demande de branchement au réseau d'aqueduc municipal - M. Jean-Nicolas Gagnon
- 8.2 Planification 2017 éclairage de rue
- 8.3 Transport adapté du Fjord - Participation financière 2017
- 8.4 Entente intermunicipale établissant les conditions relatives au transfert de l'équipement ou du matériel servant à la gestion des matières résiduelles
- 8.5 Embauche de l'adjoint aux travaux publics et chargé de projet
- 9. URBANISME**
- 9.1 Demande de permis de construction - Mme Marina Lavoie et M. Maurice Houde
- 9.2 Avis de motion M.R.C. du Fjord-du-Saguenay - règlement # 16-356
- 10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 11. LOISIR, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 11.1 Les Sentiers des Vingt-et-un - Fonds de gestion et mise en valeur du territoire
- 11.2 Service de sauveteurs
- 11.3 Représentants municipaux au sein du CA de la Petite École
- 11.4 Demande dans le cadre du fond communautaire 150
- 12. VARIA**
- 12.1 Assemblée générale annuelle du réseau BIBLIO
- 12.2 Protocole d'entente triparti pour le Mont Édouard

141-2017

LECTURE ET ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 AVRIL 2017

Il est proposé par , appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance régulière du 3 avril 2017 soit accepté sans modification.

142-2017

LECTURE ET ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 AVRIL 2017

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 avril 2017 soit accepté sans modification.

143-2017

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DE 1ER MAI 2017

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer du mois de 1er mai 2017 au montant de 62141.31\$ et des paiements directs au montant de 1189.55 \$, tel que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

144-2017

PUBLICITÉ DANS LE COURANT DU SAGUENAY

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le comité touristique et d'autoriser un montant maximum de 600\$ pour une publication dans la revue " Le Courant du Saguenay" qui devrait paraître à l'été 2017.

145-2017

DEMANDE DE COMMANDITE DE L'ÉQUIPE BISTRO CAFÉ SUMMUM DANS LE CADRE DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un montant de 500\$ à titre de commanditaire de l'équipe Bistro Café Summum

pour le Grand défi Pierre Lavoie qui aura lieu du 15 au 18 juin prochain.

146-2017

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROFIT DE L'ÉCOLE SAINT-FÉLIX

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat de deux billets au coût de 75\$ chacun pour la soirée de financement au profit de l'école Saint-Félix qui aura lieu le 20 mai prochain.

147-2017

DEMANDE DU CLUB QUAD

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le Club Quad dans leur activité qui se tiendra les 26 et 27 août 2017 et qui consiste à utiliser le chemin Périgny, rue Dallaire, rue des Coteaux, Saint-Thomas et la rue Saint-Jean Baptiste jusqu'au quai à la condition que leur activité soit supervisée par la Sûreté du Québec et le Ministère des Transports.

148-2017

MISSION EN FRANCE - LETTRE D'APPUI

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la démarche entreprise par la Fédération des villages relais dans le cadre du projet de mission en France entre les membres de la Fédération française des Villages étapes et de la Fédération des Villages-relais du Québec

149-2017

SOIRÉE BOURSE AU MÉRITE DE LA FONDATION DU CEGEP DE CHICOUTIMI

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater M. Éric Thibeault comme représentant de la municipalité lors de la soirée de remise des bourses au mérite de la Fondation du CEGEP de Chicoutimi.

150-2017

CAMPAGNES DE FINANCEMENT SAINT-HONORÉ DANS L'VENT

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter un billet pour l'activité de financement sur le bateau La Marjolaine II au coût de 125.00\$

151-2017

BRUNCH BÉNÉFICE - RIVIÈRE PETIT-SAGUENAY

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter deux billets au coût de 30\$ chacun dans le cadre des activités de l'Association de la Rivière Petit-Saguenay qui aura lieu le 28 mai prochain.

152-2017

APPUI À LA RÉSOLUTION 17-03-65 DE LA VILLE DE BEDFORD – AMENDEMENT DU CODE MUNICIPAL POUR PERMETTRE LA PARTICIPATION AUX SÉANCES EXTRAORDINAIRES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

CONSIDÉRANT QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil ;

CONSIDÉRANT que lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance ;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public ;

CONSIDÉRANT que la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles ;

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la résolution de la ville de Bedford et de demander au gouvernement du Québec d'amender le Code municipal et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

153-2017

DÉPÔT DE L'ANALYSE DES ÉTATS COMPARATIFS

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt des états comparatifs concernant les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'année précédente ainsi que les états comparatifs des revenus et dépenses qui étaient prévus et révisés pour l'année 2017.

154-2017

DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL - M. JEAN-NICOLAS GAGNON

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le branchement au réseau d'aqueduc municipal pour la propriété de M. Jean-Nicolas Gagnon et que les coûts du branchement soient aux frais du demandeur selon la politique en vigueur.

155-2017

PLANIFICATION 2017 ÉCLAIRAGE DE RUE

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir, tel que proposé par le directeur des travaux publics, les endroits suivants pour l'installation de lumières de rue en 2017 :

- Coin rue du Rivage et rue Dallaire
- rue Rouveret face au Lozère
- Coin rue de Vébron et rue de la Canourgue
- Extrémité de la rue de Vébron dans le rond-point.

156-2017

TRANSPORT ADAPTÉ DU FJORD - PARTICIPATION FINANCIÈRE 2017

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la quote-part pour 2017 au montant de 16,693.35 \$ pour le transport adapté et de 4000.00\$ pour le transport collectif

157-2017

ENTENTE INTERMUNICIPALE ÉTABLISSANT LES CONDITIONS RELATIVES AU TRANSFERT DE L'ÉQUIPEMENT OU DU MATÉRIEL SERVANT À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord du Saguenay a pris en charge la gestion des matières résiduelles sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale établissant les conditions relatives au transfert de l'équipement ou du matériel servant à la gestion des matières résiduelles doit être signée entre la MRC et chacune des municipalités ;

Il est proposé par , appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général à signer au nom de la municipalité l'entente intermunicipale établissant les conditions relatives au transfert de l'équipement ou du matériel servant à la gestion des matières résiduelles.

158-2017

EMBAUCHE DE L'ADJOINT AUX TRAVAUX PUBLICS ET CHARGÉ DE PROJET

Il est proposé par , appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir tel que recommandé par le comité de sélection la candidature de M. Jérôme Durocher à titre d'adjoint aux travaux publics et chargé de projet selon les conditions de travail prévues à la convention collective pour le poste temporaire temps plein qui avait été affiché et de l'autoriser à émettre certain permis le cas échéant, excluant (permis de construction, permis de rénovation concernant les P.I.A.'s et tout autre permis nécessitant l'approbation du CCU).

159-2017

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION - MME MARINA LAVOIE ET M. MAURICE HOUDE

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au P.I.I.A. de la zone patrimoniale de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la demande doit faire l'objet d'un dépôt préalable au CCU ;

Il est proposé par , appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de permis de construction de Mme Marina Lavoie et de M. Maurice Houde conditionnellement à l'approbation de la demande par le CCU lors de la prochaine rencontre.

160-2017

AVIS DE MOTION CONCERNANT M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY - RÉGLEMENT # 16-356

Avis de motion est donné par que dans une assemblée ultérieure sera déposé un projet de règlement concernant M.R.C. du Fjord-du-Saguenay - règlement # 16-356.

161-2017

LES SENTIERS DES VINGT-ET-UN - FONDS DE GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Il est proposé par , appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande du comité Sentiers des Vingt-et-Un dans le cadre du programme Fonds de gestion et mise en valeur du territoire pour l'aménagement du sentier enduro # 2 de la première phase des sentiers de vélo de montagne à la station du Mont Édouard

162-2017

SERVICE DE SAUVETEURS

Il est proposé par , appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir le Service de sauveteurs Inc. pour pouvoir recruter le personnel nécessaire à la sécurité de la piscine au Mont Édouard et d'autoriser le directeur général à signer au nom de la municipalité l'entente de service.

163-2017

REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AU SEIN DU CA DE LA PETITE ÉCOLE

Il est proposé par , appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer les représentants suivants pour siéger sur le conseil d'administration de la Petite École : M. Anicet Gagné, M. Marcellin Tremblay représentants du conseil

municipal, M. Daniel Corbeil directeur général de la municipalité ainsi que Mme Marie-Claude Boily en remplacement de Mme Émilie Savard

164-2017

DEMANDE DANS LE CADRE DU FOND COMMUNAUTAIRE 150

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme du fond communautaire 150 pour les activités à la station du Mont Édouard en 2017 qui s'inscrivent dans la ligné des événements qui souligneront le 150 ième anniversaire de la Confédération canadienne

165-2017

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU RÉSEAU BIBLIO

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater M. Marcellin Tremblay comme représentant de la municipalité de l'Anse-Saint-Jean à l'AGA du réseau BIBLIO et de défrayer les coûts relatifs à cette activité.

166-2017

PROTOCOLE D'ENTENTE TRIPARTI POUR LE MONT ÉDOUARD

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire de la station du Mont Édouard ;

CONSIDÉRANT QU'un mandat de gestion a été donné à la Société de développement concernant la station du Mont Édouard ;

CONSIDÉRANT QU'en tant que propriétaire de la station la municipalité exige que tous aménagements ou événements prévus à la station du Mont Édouard obtiennent au préalable l'assentiment de la municipalité avant d'être réalisés ;

CONSIDÉRANT QU'en tant que gestionnaire mandaté par la municipalité la Société de développement doit assurer le suivi des projets autorisés par la municipalité ;

Il est proposé par, appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un protocole d'entente triparti entre le propriétaire, le gestionnaire et le partenaire qui réalisera un projet et /ou une activité devra être signé et entériné par le conseil municipal pour chaque projet et /ou événement ayant lieu à la station du Mont Édouard.

RAPPORT DES COMITÉS

Le(s) conseiller(ères) fait un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants : e transport maritime sur le Fjord qui a eu lieu les 25 et 26 avril dernier

Monsieur Anicet gagné informe l'assemblée des points suivants :

- Aga du camping municipal
- Aga de la Petite école

Monsieur Victor Boudreault informe l'assemblée des points suivants :

- Colloque de la sécurité civil concernant

M. Marcellin Tremblay informe l'assemblée sur les points suivants :

- Souper des familles du Bas-Saguenay
- Colloque régional sur le développement social
- Avancement du dossier du presbytère

Monsieur Yvan Côté informe l'assemblée des points suivants :

- AGA de la Zec de l'Anse

Monsieur Lucien Martel informe l'assemblée des points suivants :

- Rencontre des présidents des tables d'harmonisation des parcs nationaux
- Succès du souper bénéfice de la Zec Saumon

PÉRIODE DE QUESTIONS

167-2017

FERMETURE DE LA SÉANCE

propose la fermeture de la séance à 20h11

Monsieur Daniel Corbeil, secrétaire trésorier / directeur général

Monsieur Lucien Martel, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».